

**Cadre et orientations  
de la formation des éducateurs  
Promotion 94/96**

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Direction de la Protection judiciaire de la jeunesse

# **Centre national de formation et d'études**

**Projet pédagogique  
de formation des éducateurs  
de la promotion 94/96**

Septembre 1994

---

CNFE - 54, rue de Garches - 92420 VAUCRESSON  
Tél.: 47.95.98.98 - Fax: 47.41.04.66

Direction de la formation initiale

|                  |                        |  |
|------------------|------------------------|--|
| M.               | FERRANDEZ Yves         | Directeur de la formation                |
| M <sup>me</sup>  | LE PRETRE Monick       | Directeur adjoint                        |
| M <sup>me</sup>  | ICARD Michèle          | Chargée de formation                     |
| M <sup>me</sup>  | PONSOT Anne-Marie      | Chargée de formation                     |
| M <sup>me</sup>  | SCHUH Evelyne-Paulette | Chargée de formation"                    |
| M <sup>lle</sup> | SANCHEZ Caroline       | Secrétariat                              |
| M <sup>me</sup>  | SALMON Catherine       | Secrétariat                              |
| M <sup>me</sup>  | MORIN Anne             | Secrétariat                              |
| M.               | COURTES Jacques        | Directeur de la formation des éducateurs |
| M <sup>me</sup>  | DECLERQ Charlotte      | Chargée de formation                     |
| M <sup>me</sup>  | DELATTRE Marie-Pierre  | Chargée de formation                     |
| M <sup>me</sup>  | DUBOST Béatrice        | Chargée de formation                     |
| M.               | FREHAUT Patrick        | Chargé de formation                      |
| M <sup>me</sup>  | LABOUS-HASS Dominique  | Chargée de formation                     |
| M.               | MARTY Bruno            | Chargé de formation                      |
| M <sup>me</sup>  | SEGOUAT Lutécia        | Secrétariat                              |

Le CNFE gère et coordonne l'activité de 11 Centres régionaux de formation (CRF)

- CRF Alsace-Bourgogne-Franche-Comté**  
29, rue de Talant esc. C, - 21000  
DIJON  
Tél.: 80.43.17.23 - Fax: 80.43.40.99  
Formateurs: M. ODASSO Gérard  
M. ARMAND Jean-Michel  
Secrétaire: FEBVRE Jocelyne
- CRF Aquitaine**  
93, rue de l'Abbé de l'épée - 33000  
BORDEAUX  
Tél.: 56.81.22.23 - Fax: 56.81.34.79  
Formateur: "X"
- CRF Bretagne-Pays-de-Loire**  
8, rue Hippolyte Vatar - BP 5065-  
35061 RENNES  
Tél.: 99.36.16.42 Fax: 99.36.53.14  
Formateurs: M. BELAIR Gilles  
M. SIMONOT Didier  
Secrétaire: M<sup>me</sup> CLOLUS Maryse
- CRF Centre-Poitou-Charentes-Limousin**  
4, rue de Patay (3<sup>e</sup> étage) - BP 647 -  
45016 ORLEANS Cedex  
Tél.: 38.77.18.71 - Fax: 38.62.28.25  
Formateurs: M. PERIGOIS  
Dominique, M<sup>me</sup> GRESLIER Hélène  
Secrétaire: M<sup>me</sup> BINI Brigitte
- CRF Lorraine-Champagne-Ardenne**  
1, avenue Pinchard  
54100 NANCY  
Tél.: 83.96.61.92 - Fax: 83.98.70.95  
Formateurs: M. BALZANI Bernard, M.  
PONTE Philippe, M. ROUSSEL Martin  
Secrétaires: M<sup>lle</sup> STEIN Marie-  
Hélène
- CRF Midi-Pyrénées-Languedoc-Roussillon**  
50, Bd Deltour  
31500 TOULOUSE  
Tél.: 61.54.54.69 - Fax: 61.54.21.02  
Formateurs: M. ASTOUL Jean, "X"  
Secrétaire: M<sup>me</sup> OROZCO Maria
- CRF Nord-Pas-de-Calais-Picardie**  
Chemin de Tourmai - BP 71  
59373 LOOS Cedex  
Tél.: 20.60.28.40 - Fax: 20.97.32.74  
Directrice: M<sup>me</sup> DOIGNIES  
Rosemonde  
Formateurs: M<sup>me</sup> DARRAS Janique,  
"X"  
Secrétaire: M<sup>lle</sup> LELIEVRE Corinne
- CRF Haute et Basse Normandie**  
24, rue Henri Lafosse  
76000 ROUEN  
Tél.: 35.89.66.41 - Fax: 35.15.22.20  
Formatrice: M<sup>me</sup> GUY Monique, M.  
MAURATILLE Xavier  
Secrétaire: "X"
- CRF Provence-Alpes-Côte-d'Azur-Corse**  
ISES "Les Chutes Lavie" - impasse  
Sylvestre - BP 95  
13393 MARSEILLES Cedex 13  
Tél.: 91.70.47.27 - Fax: 91.06.69.55  
Formateurs: M. VOIRET Claude, M.  
ROUAN Louis-Guy  
Secrétaire: M<sup>me</sup> JACQUETIN  
Catherine.
- CRF Rhône-Alpes-Auvergne**  
Fort Chapoly - BP 29  
69290 St GENIS LES OLLIERES  
Tél.: 78.44.85.67 - Fax: 78.44.81.41  
Formateurs: M. PROST Jacques, M.  
MAGNIN Hervé, M. CHAPOUTIER  
Maxime  
Secrétaire: M<sup>me</sup> REBOULLET Brigitte
- CRF Ile-de-France**  
145, avenue Parmentier  
75010 PARIS  
Tél.: 48.03.09.87 - Fax: 48.03.20.98  
Directrice: M<sup>me</sup> GARNIER Françoise  
Formateurs: M<sup>me</sup> DANTRAS  
Geneviève, M. RAYMOND Gilles, M.  
YVOREL Jean-Jacques, M. FADAT  
Michel, M<sup>me</sup> COURCELLEAUD  
Evelyne, M. DURAND Michel  
Secrétaires: M<sup>me</sup> LELLOUCHE  
Annick

# Le projet pédagogique de formation

Sont présentés ici, les attendus et les orientations du projet de formation, les contenus de programme, la formation relevant de l'expérience pratique sur les terrains de stages et les modalités d'évaluation et de validation.

Les enseignements et les apprentissages s'ordonnent à une finalité de formation personnelle et professionnelle dont le mémoire et le dossier individuel de formation sont le vecteur et le témoin. En effet ces supports marquent, comme production propre et comme trace des implications significatives du sujet en formation, le cheminement de chaque éducateur stagiaire au sein du dispositif et l'accomplissement personnel du processus formatif. C'est pour cette raison, qu'après avoir énoncé les orientations de la formation, nous présenterons le mémoire et le dossier individuel, avant la formation en stage et les contenus des enseignements qui seront suivis par les modalités d'évaluation et de validation.

## Les orientations fondamentales de la formation

La formation des éducateurs de la Protection judiciaire de la jeunesse est une formation professionnelle à un métier où l'engagement dans l'action doit être médiatisé et conduit par une démarche intellectuelle

et une préoccupation éthique. Dans cette formation, l'organisation, les contenus et les modalités prennent leur sens dans la définition des caractéristiques du métier auquel ils doivent préparer.

## Finalités de la formation au métier d'éducateur

La formation prépare l'éducateur à être :

1) **Un praticien qui s'engage** - personnellement et concrètement - auprès des jeunes, individus ou groupes, que l'institution lui confie - *mais pas sans les médiations* qui assurent de part et d'autre :

- *le dégagement par rapport à la pure emprise des idéaux et des savoirs prêts-à-porter;*

- *la marge de liberté du jeune, et donc la prise de risque de la part de l'éducateur (risque d'erreur ou de ratage).*

Ces médiations, constructrices d'une relation finalisée, peuvent et doivent être de différentes sortes :

- *médiations intellectuelles* (connaissances, savoirs, intelligence des hommes et des situations),

- *médiations institutionnelles et symboliques* (le cadre juridique de l'institution judiciaire, de l'institution éducative, etc.),
- *méthodes et techniques éducatives*, media de l'action et du "faire avec", qui viennent "ternaliser" la relation et étayer les "effets ricochets".

2) **Un praticien qui assume une position dialectique**, qui se trouve socialement et structurellement placé en position de tenir, vis à vis des personnes auxquelles il s'adresse et pour lesquelles, précisément, il y a eu des ratages de la subjectivation et des ravages du fait du lien social, à la fois :

- *le langage de l'universel*, de ce qui fait que chaque sujet s'inscrit dans une entité plus large, groupe, société, genre humain et donc attester qu'il peut y avoir, même dans le pire du dénuement ou de la souffrance, une possibilité de maintien du lien social,
- *le langage du plus particulier*, laissant toujours place à ce que puisse être assumée une parole singulière, advenir une échappée dans la prise du sujet dans les filets des contraintes sociales.

Ainsi l'éducateur est-il pris dans l'apparente contradiction entre sa responsabilité au regard de la nécessité du lien social, dont il doit avoir la plus grande connaissance, et sa non-moins grande responsabilité éducative du fait de l'extrême contingence du sujet humain.

Cette contradiction n'est pas évitable mais structurelle.

C'est à cette compréhension et aux voies et moyens d'un travail rigoureux, avec et sur cette tension, que doit se consacrer une formation professionnelle d'éducateurs qui donne les outils conceptuels, méthodologiques et techniques pour affronter la complexité de la mission.

Celle-ci fait la grandeur et la difficulté du métier et, si les publics de la PJJ ont pour caractéristique d'être constitués de jeunes parmi les plus en difficulté, il n'est pas dit que les conditions particulières de l'intervention éducative sur décision de justice soient spécialement handicapantes à ce sujet mais au contraire peut-être sont-elles facilitantes si l'on veut bien y réfléchir à nouveaux frais.

C'est ce que propose cette formation centrée sur l'approfondissement de la spécificité de la PJJ tout en évitant soigneusement que cet approfondissement ne se paie d'un repli ou d'un cloisonnement de l'institution ou de ses agents.

## Projet de formation

Les caractéristiques du projet de formation correspondant aux visées ci-dessus seront donc les suivantes :

1/ **formation intellectuelle** alliant exercice de la pensée (esprit critique, capacités conceptuelles et réflexives), et savoirs opératoires (capacités diagnostiques et médiations dans la situation d'intervention éducative et institutionnelle) ;

2/ **formation visant la clarté et la justesse du positionnement**, ainsi

que l'ouverture inter-institutionnelle en tant qu'éducateurs de la direction de la Protection judiciaire de la jeunesse, comme intervenants dans le cadre de mesures éducatives sur décision de justice et comme agents d'une administration de missions ;

3/ formation personnelle favorisant le maintien d'une interrogation sur le sens et d'une préoccupation éthique, dans le rapport à l'autre, au savoir, aux méthodes et techniques dans le champ de l'intervention sociale et éducative ;

4/ formation en alternance et en articulation entre la formation en centre et la formation en terrain de stage visant à lier les acquisitions de connaissances avec la pratique professionnelle par l'interrogation des situations professionnelles et par l'apprentissage à faire des choix théoriques et pratiques adaptés aux problèmes à résoudre.

Il convient de refuser le leitmotiv de l'ineffable de la relation et le pseudo-encyclopédisme des programmes. Il faut également accepter de renoncer à la croyance selon laquelle la pratique parle d'elle-même et secrète directement sa propre théorie adéquate.

## Orientations pédagogiques

Ces principes guident l'orientation du projet pédagogique et amènent les choix stratégiques suivants :

1/ **Limiter les contenus mais être exigeant sur la rigueur et la qualité de la démarche théorique :**

C'est organiser une formation théorique limitée en extension mais approfondie, par une *approche anthropologique cohérente* faisant appel à de grandes disciplines des sciences humaines et sociales (philosophie, sciences juridiques, clinique, anthropologie sociale et culturelle) aux dimensions fondamentales nécessaires pour comprendre les enjeux sociaux et humains et la réalité des situations auxquelles les professionnels auront à faire face.

Il s'agit précisément de déployer dans toutes ses exigences théoriques et ses corollaires concrets la *dialectique du lien social et du sujet*, mais de manière suffisamment approfondie et liée aux objets professionnels pour que les stagiaires puissent acquérir le maniement de ces catégories pour une compréhension concrète de ce qui se joue dans les situations réelles rencontrées professionnellement.

Ainsi, nous nous proposons dans le temps imparti pour la formation en centre, de former les éducateurs à *acquérir une aptitude théorique à repérer et donner du sens* à ce qui se répète dans le drame humain et les troubles du socius, et qui trouve à se renouveler sous des formes toujours différentes et changeantes qui obnubilent le regard sur la phénoménologie des événements sociaux ou des symptômes cliniques, ou bien encore sur les évidences empiriques des discours sociaux communs ou officiels.

2/ **Concevoir une stratégie pédagogique spécifique**

C'est orienter les enseignements strictement disciplinaires vers

l'acquisition des grands concepts fondamentaux et de la démarche théorique propres à la discipline. Ils seront, autant qu'il est possible, liés dans des approches thématiques en rapport avec les problèmes et objets rencontrés dans le champ professionnel.

Les contenus de formation seront toujours traités selon quatre registres dont les enseignants et les formateurs devront expliciter les articulations :

- un registre théorique fondamental et problématisé,
- un registre opératoire et méthodologique permettant la mise en œuvre de démarches d'analyse,
- un registre de méthodes et techniques liés aux pratiques professionnelles,
- un registre lié au développement et à l'évolution des capacités propres à l'individu.

### **3/ Considérer une certaine individualisation de la formation**

Des possibilités d'approfondissement thématique ou disciplinaire seront étudiées pour la seconde période de formation en site central. Le travail réalisé autour du dossier individuel, du mémoire, le choix de certains ateliers et l'option retenue pour la maîtrise d'un "outil professionnel" participent à la prise en considération des dynamiques individuelles dans la formation.

\* \* \*

Il convient de mentionner que l'ambition de ce projet nécessite d'avoir des exigences et de réelles sanctions. D'où l'importance que la formation soit validée avec sérieux et que les stagiaires sachent qu'ils auront à traverser un dispositif de construction de connaissances et d'épreuves de passage conçu conjointement par le CNFE et l'Unité de formation et de recherche de l'Université de Saint-Quentin en Yvelines.

## **Les productions de formation**

### **Le mémoire**

Le mémoire de fin d'étude réalisé durant les deux années de formation des éducateurs de la

PJJ est l'aboutissement d'un processus de formation dont le sens et les finalités s'inscrivent dans un registre technique (réalisation) et un registre pédagogique (appropriation de connaissances).

Au même titre que les autres épreuves de la validation de la formation, la production et la soutenance d'un mémoire ont pour but de vérifier et de valider des capacités d'analyse et de démonstration au service d'aptitudes professionnelles. C'est également un "objet" de formation. Ces deux aspects justifient qu'il y soit accordée une importance particulière.

### *Le registre technique*

L'exercice du métier d'éducateur ne se réfère pas uniquement à l'appropriation d'une identité professionnelle, à l'intégration des mécanismes institutionnels ou à l'apprentissage de gestes conditionnant la pratique professionnelle.

Ce "métier impossible" nécessite de réfléchir, de prendre du recul, de mettre en œuvre divers points de vue et grilles d'analyse permettant de concevoir un projet éducatif, de situer, d'orienter et d'analyser l'action pédagogique au sein de nombreux dispositifs, sous peine de faire perdre aux acteurs leur place de sujet. Ce rapport distancié, propre d'une pratique professionnelle, impose des compétences qui, certes, s'acquièrent au fil des années mais qui doivent être initiées au plus tôt et faire l'objet des premiers apprentissages: le travail de construction théorique du mémoire par l'organisation sur deux ans d'une production écrite inspirée des exigences d'une recherche, s'inscrit dans cette dimension.

Dans l'exercice de sa pratique professionnelle l'éducateur sera maintes fois conduit à rédiger des projets, des rapports éducatifs. Les uns et les autres seront le résultats d'observations, d'investigations et d'analyses dont la rigueur, au regard de l'enjeu, ne peut se passer d'outils méthodologiques: la mise en problème, la construction d'un objet de recherche, le recueil de données, leur exploitation, leurs analyses et l'étayage théorique de la réflexion imposent l'apprentissage de ces outils.

### *Le registre pédagogique*

Le choix d'un thème de recherche est souvent lié à l'histoire personnelle de l'individu, à une question, un problème auxquels le contexte ou les circonstances offrent l'opportunité d'un approfondissement. L'engagement dans une recherche et la construction des connaissances nécessaires à l'élaboration d'un éclaircissement conceptuel, qui peuvent être appréhendés des points de vue conatif<sup>1</sup> et cognitif, ne peut se passer d'un travail de distanciation affective (a priori, jugements de valeur, inquiétudes, doutes "allant de soi"). Le projet, la démarche, les "écueils" de la production, seront les media de l'élaboration de cette compétence avec le "référent de mémoire" dans le cadre de la "guidance" instituée pendant les deux années de formation.

L'élaboration conceptuelle, l'appropriation de savoirs, d'outils théoriques et méthodologiques, inséparables de la démarche de production du mémoire, sont l'occasion d'un apprentissage à faire le lien entre différents aspects d'une question et à tenir une position éducative

---

<sup>1</sup> Terme peu usité référant aux aspects motivationnels, affectifs et sociaux, dans la construction des connaissances qui complète l'approche cognitive relative aux aspects conceptuels, symboliques, structuraux et fonctionnels.



réfléchi. Cela de manière d'autant plus singulière qu'il s'agit d'un engagement porté par une création.

C'est parce que le mémoire peut être considéré comme une unité de formation théorique, choisie par le stagiaire en accord avec les formateurs et un directeur de mémoire, agréé conjointement par le CNFE et l'Université de Saint-Quentin en Yvelines, qu'il permet un engagement sur la durée, contrairement aux autres écrits.

Concernant la production, les exigences posées en début de formation sont l'occasion d'une confrontation aux contraintes institutionnelles (épreuve de formation, épreuve de validation) vis à vis de laquelle il s'agira d'apprendre à se situer, pas seulement à répondre à une commande. Ces exigences provoquent également un rapport à l'écriture, confronté à l'intime et au social sans cesse convoqués dans la pratique éducative, qui en soi, constitue une des dimensions importantes de la formation.

### *Modalités pédagogiques*

On peut distinguer deux approches concernant les modalités de formation (le suivi pédagogique) à mettre en œuvre : selon les lieux et les acteurs. En effet, les stagiaires seront alternativement en site central et dans les régions. Dans le but d'assurer le lien entre les enseignements théoriques et la formation pratique, les formateurs des sites central et régional participent au suivi de la démarche du stagiaire durant les deux années.

#### En site central

Au plan des modalités c'est le lieu d'élaboration des catégories fondamentales, des repères, des exigences, qui régissent l'ensemble du dispositif de la formation. Le cadre pragmatique de réalisation, de production et de validation sera présenté aux stagiaires dès les premiers temps de la formation (modalités pédagogiques, conditions de réalisation, date de dépôt du sujet, dates des évaluations, date de dépôt du mémoire, date de validation, critères d'appréciation).

Les apports méthodologiques seront assurés en site central. L'apprentissage de la mise en œuvre de ces outils méthodologiques se fera lors de la première période de stages.

#### En site régional

La guidance du mémoire, initiée par les formateurs du site central, se poursuivra pendant la formation avec les formateurs des CRF jusqu'à l'épreuve de validation.

La guidance consiste à assurer :

- la coordination entre la méthodologie et l'objet d'étude,
- l'appui à la mise en œuvre des outils méthodologiques,
- le soutien au passage des étapes de productions écrites.

Cette guidance sera conduite à partir d'un écrit d'une dizaine de pages

(pour la dernière semaine de formation de décembre 94) dans lequel le stagiaire aura présenté son projet de mémoire. Celui-ci comporte les premières intentions de travail à propos: du thème, de la problématique de sa recherche, du champ d'investigation et du cadre de références dans lequel il envisage de l'inscrire. Cette première élaboration doit être comprise comme une orientation de pré-recherche à confronter aux "possibles" sur le terrain. Le travail effectué dans ce cadre vise une nouvelle écriture (une quinzaine de pages pour la dernière semaine de juin 95) réévaluant les questions, rendant compte des expériences méthodologiques conduites sur le terrain et une reformulation du projet au regard des éléments recueillis.

C'est à partir de ces documents que, la problématique retenue pour la recherche, la méthodologie d'investigation, les outils de recueil de données et d'analyse, seront élaborés pour être mis en œuvre, sur le terrain, durant la deuxième année de formation.

En région le stagiaire devra choisir un directeur de mémoire (suivant des modalités prévues dans un document annexe) en accord avec le formateur référent du stagiaire.

Pendant la durée de la formation régionale un capital-temps, programmé avec les formateurs du site régional, sera consacré à la guidance et l'élaboration du mémoire.

Les frais afférents à la réalisation du mémoire sont à la charge du stagiaire.

### *Évaluation*

Quatre rencontres intermédiaires seront programmées, institutionnellement avec le directeur de mémoire et les formateurs assurant la guidance, sur les deux années. Elles porteront sur une soutenance du projet retenu (thème, champ d'investigation, cadre de référence théorique, problématique et méthodologie envisagées) puis sur l'exposé des travaux et démarches réalisés, enfin, la dernière, sur l'analyse des données recueillies, la cohérence de l'ensemble du travail et les ouvertures théoriques envisagées. Cette dernière évaluation se déroulera dans les conditions d'une "soutenance à blanc".

Chacune de ces évaluations fera l'objet d'un compte rendu écrit remis au stagiaire (qui pourra y inscrire un commentaire).

### *Valorisation*

La réalisation d'un mémoire durant la formation des éducateurs de la PJJ ne peut seulement répondre à la pérennisation d'une tradition. C'est aussi une création, une construction singulière qui participe à l'élaboration d'une connaissance professionnelle. Elle est source d'enrichissement personnel et peut être source d'enrichissement institutionnel. Pour ce faire, aux conditions aménagées pour sa réalisation, doivent s'ajouter des conditions de valorisation et de visibilité pour les professionnels de l'institution ou de l'extérieur.

Ainsi, deux ou trois mémoires présentant un intérêt de publication

pourront être édités et mis à disposition de l'ensemble des personnels. Ces travaux pourraient également participer au "Prix Jacques Trivas" organisé par l'AFSEA et attribué par un jury à un mémoire d'éducateur spécialisé ou à un prix spécifique qui est créé par la PJJ.

De plus, une publication d'articles réalisés par les auteurs de mémoires signalés par le jury, ou par les formateurs ayant assuré la direction et la guidance, pourra être réalisée à destination des personnels de la PJJ et mise à disposition des autres institutions œuvrant dans le champ social.

## **Le dossier individuel de formation**

Le dossier individuel de formation est un "outil" pédagogique centré sur la démarche de formation. Parce qu'il est constitué au long des deux années, il est la trace de l'itinéraire de formation du stagiaire lui permettant, avec un formateur, de repérer la cohérence de ses choix, de situer les étapes, d'appréhender l'évolution de ses orientations et de ses investissements, d'évaluer la réalisation de ses objectifs, dans le cadre des exigences institutionnelles, et d'engager ainsi une réflexion qui favorise une place d'acteur.

Le dossier de formation s'ouvre avec l'élaboration d'un projet et d'un contrat de formation, à partir des expériences antérieures. Il présente les aspects du contradictoire, comme étant le reflet de confrontations des parties contractantes et suscite le débat, les échanges, sur ce qui peut s'instaurer dans une dialectique de formation dans une perspective d'évaluation formatrice.

Le dossier de formation est individuel et obligatoire :

- il est individuel parce qu'il rend compte de la singularité du processus de formation,
- il est obligatoire parce qu'il est considéré comme un outil pédagogique indispensable à la formation et à son évaluation.

### *Modalités pédagogiques*

Ce dossier permet :

- de repérer le cursus individuel de formation du stagiaire sur les deux années (quels cheminements, quels questionnements, quelles ébauches de réponses?);
- de repérer la dynamique de formation (ruptures, avancées, conflits, paradoxes, progressions, etc.);
- d'évaluer le suivi de la formation - notamment à partir des évaluations faites avec les formateurs.

### *Contenu du dossier individuel de formation*

Ce dossier contient des documents se rapportant, d'une part, au dispositif institutionnel et, d'autre part, au cursus de la formation et à son accompagnement pédagogique sur les deux années.

Il comporte:

- des éléments sur les expériences et formations antérieures (CV du stagiaire).
- les pièces afférentes à chaque période et séquence de formation notamment : les projets, contrats, objectifs - résultats obtenus - analyses, bilans - comptes rendus - appréciations, fiches de lecture, thèmes d'exposés, travaux individuels ou de groupe et différentes productions écrites ou autres (par ex.: document vidéo).
- des pièces attestant l'acquisition de techniques pédagogiques et/ou une production d'une compétence particulière dans le domaine de l'éducation ou du travail social, et dans son application avec les publics concernés.
- l'appréciation des formateurs sur l'ensemble de la démarche de formation.

Dans la constitution du dossier individuel de formation, les divers comptes rendus de stages et autres rédactions, projets, fiches de lecture, attestent de la place de l'écrit dans l'ensemble de la formation. L'importance qu'occupe cet aspect est à mettre en parallèle avec ce qu'il représente dans la pratique professionnelle (écrits au magistrat, compte rendus de réunions, etc.).

L'écriture, le travail sur l'écrit comme outil de formation, dont la trace se retrouve dans le dossier individuel de formation permet de mesurer les apports pédagogiques de ce travail d'écriture, à savoir : la rigueur à conduire par rapport à la réflexion, à la conceptualisation, mais aussi la distanciation par rapport au vécu, à la relation. De ce point de vue, l'écriture est considérée comme un objet de médiatisation (objet - media) de la relation, du reflet des manifestations, des représentations et de ses effets.

L'expression orale pourra être travaillée sous des modalités identiques.

Des évaluations périodiques en cours du cursus seront programmées institutionnellement, offrant la possibilité de tenir compte des avancées dans les rythmes, alternances et progressivité et permettant aux formateurs de procéder à d'éventuels réajustements.

Le dossier individuel de formation est constitué, au site central de Marly le Roi, des pièces originales ponctuant le parcours de formation. Il est en permanence accessible au stagiaire qui souhaite le consulter. Le stagiaire prendra soin de garder une copie de tout document du DIF, (y compris pour les envois par courrier). L'organisation matérielle du DIF fait l'objet d'une note spécifique.

## La formation sur les lieux de pratique professionnelle

Les deux années de la formation des éducateurs de la PJJ sont volontairement marquées par une succession dans l'espace et dans le temps des différentes phases de formation:

site central, centre régional, terrains de stage. Ce sont les liaisons entre ces différentes phases qui confèrent à cette succession sa dimension pédagogique.

L'alternance ainsi conçue se fonde sur de nombreuses articulations dont les liens sont tissés par les acteurs: déplacements dans l'espace (lieux, dispositifs), dans le temps (cursus, récurrence) et dans l'imaginaire (projets). Le mémoire, le projet-bilan, le travail sur thème, les évaluations, le dossier individuel, l'analyse de la pratique, etc, sont les fils conducteurs de cette trame complexe.

### Les stages de pratique éducative : un engagement distancié

Confrontée à la complexité des situations sur lesquelles elle porte, la pratique éducative impose des compétences d'analyse, de théorisations rigoureuses et des capacités de distanciation dans l'implication personnelle qu'elle suppose, pour la nécessaire gestion des émotions et réactions que peuvent susciter les situations auxquelles l'éducateur est confronté.

L'analyse des pratiques éducatives est une des garanties de la distanciation constitutive du caractère professionnel de l'activité de l'éducateur. L'implication relationnelle propre à l'exercice de ce métier ne saurait garantir l'efficacité de l'intervention, dans le respect des individus, sans un travail de régulation au sein d'une équipe pluridisciplinaire. La formation en stage permet l'acquisition de cette démarche: l'implication suivie de prise de distance par l'analyse des pratiques sera accompagnée d'approfondissements théoriques initiés en site central repris et complétés en site régional.

Ces différentes situations d'analyse des pratiques visent:

- l'interrogation éthique de l'opérationnalisation éducative et de l'instrumentation professionnelle;
- la recherche de la cohérence, ou de la contradiction, des divers types de réponses apportées aux jeunes au regard du projet éducatif défini en commun;
- la traduction en actes professionnels des diverses analyses théoriques de la situation;
- une confrontation des approches à partir des diverses pratiques professionnelles;
- l'analyse de la situation dans un contexte qui dépasse l'implication

- des acteurs;
- une meilleure connaissance des registres personnels et émotionnels d'intervention;
- une appropriation des démarches de distanciation;
- le repérage des limites de l'action éducative et l'interrogation du désir de toute puissance;
- la délimitation des champs de compétences.

Ces situations visent, également à favoriser le développement du sens critique, de l'écoute, d'une identité professionnelle singulière distanciée des effets d'imprégnation et de modélisation et l'émergence de nouveaux besoins de formation.

C'est la raison d'être de l'alternance entre les lieux de formation théorique et les lieux de formation pratique dans un double mouvement de réinvestissement. La distance entre ces deux lieux est positive: elle est opératoire, pour peu que le réinvestissement réciproque y soit un souci constant. La gestion de cette dynamique, où les CRF auront un rôle déterminant, peut se faire de multiples manières, dont notamment:

- un renforcement de la qualité de l'accompagnement personnalisé des stagiaires, l'ensemble de l'équipe ne devant pas pour autant se sentir déchargée de la mission de formation qui lui incombe;
- le développement d'une politique d'accueil des stagiaires par une collaboration entre les DR-DD, directeurs de service et instances de formation, où s'énoncent les spécificités des lieux de pratiques et où s'élaborent des méthodes et pratiques de formation.

Ceci impose une politique de choix de terrain de stage, sous le contrôle du directeur du CNFE en relation avec les directeurs régionaux, selon les critères suivants:

- prise en charge effective de jeunes,
- projet de service et équipe pluridisciplinaire,
- désignation d'un référent de stage formé ou qui s'engage dans une formation,
- engagement de l'équipe dans le processus d'évaluation et de validation.

#### *Modalités pédagogiques de réalisation des stages*

Le lieu de pratique professionnelle doit permettre l'observation, l'implication et l'action dans la transmission par des professionnels, des méthodes, savoirs techniques qu'ils emploient quotidiennement et qui doivent être sans cesse recréés et pas seulement appris par le stagiaire.

Les connaissances techniques et les méthodes acquises dans le cadre de la formation en site central ou régional participent à la construction personnelle d'une méthodologie de l'action éducative qui échapperont au risque de la "réification" en étant constamment mises à l'épreuve de la réalité.

Les lieux de pratique tirent parti des éléments mis en évidence par les démarches méthodologiques d'observation, de recueil de données, d'exploitation et d'analyse réalisées par les stagiaires accompagnés par les formateurs et les professionnels.

Les stages amènent à la découverte pluridisciplinaire et pluri-professionnelle des pratiques et des connaissances spécifiques.

Trois types de stages seront organisés.

### **3 mois dans un service de milieu ouvert**

Ce stage doit permettre :

- le repérage du dispositif institutionnel PJJ,
- la compréhension des interactions entre le jeune, sa famille et son environnement,
- la connaissance de l'inscription de la PJJ dans les réseaux auxquels elle appartient,
- la connaissance des problématiques locales en terme de besoins, d'offres.
- l'approche socio-économique de l'environnement familial du jeune.

### **4 semaines de stages courts**

- 3 thèmes obligatoires: l'institution pénitentiaire, l'hôpital psychiatrique, le Tribunal ;
- 1 thème au choix ou approfondissement.

### **5 mois dans un établissement assurant un hébergement éducatif**

- pratique éducative
- actions partenariales dont éventuellement "opération prévention été".

Tout en se situant dans un processus d'apprentissage expérientiel, ce cursus permet au stagiaire de se situer comme éducateur dans un milieu d'intervention auprès d'une population en difficulté.

Cette période de formation doit permettre au stagiaire de :

- comprendre le mode de fonctionnement de son milieu de stage et s'y repérer,
- formuler la problématique liée à une situation vécue par un jeune ou une famille,
- réaliser un projet d'intervention éducative en fonction d'une problématique identifiée,
- analyser la portée et les conséquences de son intervention,
- participer professionnellement aux activités de l'équipe du lieu de stage,
- mettre à contribution ses aptitudes personnelles,
- interroger ses interventions, la structure et le discours professionnel dans lesquels il intervient.

### *Modalités pédagogiques d'exploitation des stages*

C'est sur la base d'un projet énonçant les objectifs et les moyens à mettre en oeuvre qui tiennent compte de la spécificité du terrain que

s'instaure la dynamique de cette formation. Ce projet doit prévoir les éléments sur lesquels seront fondées les évaluations et les différentes étapes constituant des repères pour la suite du parcours de formation. Le formateur de CRF et le référent de terrain doivent favoriser la construction de ces projets de stage et aider le stagiaire à se situer dans ce qui se passe au cours de ce type de formation. Le référent est le garant de la formation et doit faire en sorte de maintenir largement ouvert le champ du possible à l'intérieur des limites fixées son rôle est primordial.

Dans le but de limiter, autant que faire se peut, le processus de reproduction modélisant, les professionnels de terrain, dont le rôle est capital durant le stage, veilleront à ne pas évaluer le stagiaire dans sa proximité et son identification à eux-mêmes, mais à porter leur attention sur son aptitude à tirer profit de l'expérience de stage ainsi que sur la cohérence entre les discours tenus et les mises en pratique réalisées. De son côté le stagiaire ne doit pas se cantonner dans un rôle d'observateur cherchant à "faire comme". Il doit observer pour comprendre. C'est-à-dire mettre à l'épreuve de sa pratique ce qu'il a compris du rôle et de la fonction de l'éducateur.

Régulièrement, tout au long des stages, des séquences d'analyse de la pratique seront organisées et animées par un formateur du CRF et des intervenants de différents champs disciplinaires. Elles visent à permettre au stagiaire, dans une réflexion collective a posteriori, de transformer son expérience en acquis professionnels.

En site régional (au CRF et sur le terrain de stage) l'analyse des pratiques est effectuée dans le contexte des acteurs, dans la réalité des situations, alors qu'elle prendra la forme d'étude de cas en site central.

Les enseignements liés à la pratique professionnelle porteront sur l'étude de la culture du milieu (politiques éducatives, règlements, horaires) et sur les modes d'intervention (problématiques, analyses, plans d'intervention, évaluations).

Les périodes de formation porteront également sur la préparation aux activités de l'équipe (apports et suggestions de solutions, participation aux prises de décision, clarification de son identité professionnelle, confrontation de la conception de l'éducateur aux exigences de la profession rencontrées sur le lieu de stage, etc.).

\* \* \*



## La formation en centre de formation (sites national et régionaux)

### Pour une approche anthropologique

Une approche anthropologique garantit une approche pluridisciplinaire des sciences sociales et humaines. Ce choix correspond à plusieurs principes :

- Techniquement, au souci de restreindre l'étendue des champs et contenus disciplinaires, explicitée

dans les orientations fondamentales du projet pédagogique, tout en allant à l'essentiel de ce que les connaissances des sciences humaines et sociales doivent permettre de comprendre de l'humain et du social auxquels auront affaire les éducateurs.

L'angle anthropologique est alors la seule façon d'articuler le meilleur des savoirs issus des différentes disciplines : sciences du langage (linguistique et philosophie du langage), du lien social et des rapports sociaux et de cultures (sociologie, ethnologie et sciences des religions), du sujet humain et de sa clinique (psychologie, psychopathologie et psychanalyse).

- Sur le fond, c'est dire un choix délibéré d'une orientation théorique dans les sciences sociales : que la sociologie étudiée soit celle qui, dépassant le registre trop descriptif et évitant la tentation des grands modèles explicatifs fermés sur eux-mêmes, fasse place à un regard de type anthropologique, le plus fidèle à son objet, à la complexité et la singularité de l'humain pris dans le langage et la contingence du lien social. Il en est de même, par exemple, des sciences juridiques. Outre la connaissance du droit positif directement pertinent pour la protection judiciaire de la jeunesse (droit public, droit privé), la formation doit déboucher, d'une part, sur l'acquisition du raisonnement juridique et, d'autre part, amener les éducateurs à une compréhension de la fonction du droit, tant dans le réglage des relations sociales que dans sa participation à la production du sujet humain dans sa dimension anthropologique.

#### *Modalités pédagogiques générales*

La qualité du programme requiert des intervenants de bon niveau pour traiter les différents thèmes et milite pour un enseignement sur une certaine durée, pour tous les stagiaires en même temps.

Cependant, cette contrainte ne doit pas imposer d'aller à l'encontre du souci de mettre les stagiaires au travail personnellement sur leur propre rapport à ces questions. Cette exigence suppose, à la suite des interventions en amphithéâtre, des travaux très interactifs en sous-groupes, stables et hebdomadaires, d'une vingtaine de participants. Ainsi alterneront des enseignements, cours (amphithéâtre, moyens

groupes), des enseignements dirigés (reprises de cours, petits groupes), des travaux pratiques et ateliers (petits groupes) et travaux individuels (fiches, lectures, comptes rendus, exposés oraux et écrits - observations, enquêtes, entretiens, questionnaires).

#### *Modalités d'évaluation et de contrôle continu*

Elles seront définies par les enseignants pour chaque unité de formation et porteront sur des productions écrites, fiches de lectures, comptes rendus, ou des exposés oraux.

## La sanction de la formation

La formation initiale des éducateurs de la Protection judiciaire de la jeunesse, mise en œuvre conjointement par le CNFE et l'Université de Versailles Saint-Quentin

en Yvelines, est validée par les deux instances. La validation de la formation permet la délivrance du diplôme d'éducateur de la Protection judiciaire de la jeunesse et la titularisation.

La formation dispensée permet aux stagiaires qui satisferont à une épreuve supplémentaire (rédaction d'une synthèse portant sur une partie des enseignements de la deuxième année) l'obtention d'une maîtrise de Sciences et techniques (Intervention et Pratiques sociales - mention Protection judiciaire de la jeunesse) délivrée par l'Université de Versailles Saint-Quentin en Yvelines (diplôme universitaire de caractère national).

Le jury nommé par le Gardes de Sceaux, ministre de la Justice, est composé d'enseignants universitaires, de personnels de la Protection judiciaire de la jeunesse et de magistrats ou personnalités extérieures qualifiées. Il établit, pour chacune des validations de la formation précitées, la liste des candidats par ordre de mérite.

Pour la délivrance du diplôme la validation de la formation est prononcée par le jury au vu des notes pondérées obtenues au cours des deux années de formation. Ces notes pondérées s'appliquent :

- **aux modules d'enseignements disciplinaires** : droit, clinique, philosophie et anthropologie, interventions sociales et pratiques professionnelles
- **au mémoire** ;
- **au dossier individuel de formation** regroupant les modules : parcours de formation, stages MO, stage hébergement.

Aucun éducateur stagiaire ne peut être déclaré admis s'il a obtenu moins de 6/20 au mémoire ou à chacun des modules d'enseignement disciplinaire ou au DIF.

La délivrance de la maîtrise de Sciences et Techniques répond aux

mêmes conditions d'exigence mais se caractérise par le fait que les notes obtenues en 1<sup>ère</sup> année permettent, aux conditions énoncées ci-dessus, le passage en 2<sup>e</sup> année.

L'obtention du diplôme "MST option PJJ" est prononcée par un jury universitaire au vu des notes obtenues dans les modules suivants :

- enseignements disciplinaires de 2<sup>e</sup> année,
- mémoire,
- stage de 2<sup>e</sup> année.

auxquels s'ajoutent l'épreuve de synthèse destinée à mettre en valeur, à partir de la lecture d'un dossier, les capacités d'analyse transdisciplinaire développées par le candidat.

#### *Dispositions particulières*

Les éducateurs titulaires du diplôme d'État d'éducateur spécialisé bénéficient d'un allègement de formation d'un an ; ils sont également dispensés de la production d'un mémoire.

Pendant l'année de formation, ils reçoivent une formation théorique de 180 heures minimum et effectuent au moins sept mois de stage dans les établissements et service du secteur public de la Protection judiciaire de la jeunesse, selon des modalités qui tiennent compte de leur expérience professionnelle antérieure.

La validation de leur formation est prononcée par le jury au vu :

- de la moyenne des notes obtenues pour chacun des modules d'enseignement théorique,
- de la note attribuée au dossier individuel de formation.

On distingue plusieurs types d'évaluation:

- les évaluations formatives, mises en place au cours du déroulement de la formation par les formateurs ;
- les évaluations sommatives qui se déroulent en fin des unités d'enseignement et permettent de statuer sur la validation de l'ensemble du cursus de formation.

## **Les procédures d'évaluation**

Les évaluations seront faites, pour chaque enseignement, chaque approche thématique, chaque module de formation, à partir de documents écrits, rapports, comptes rendus, exposés individuels et/ou collectifs. De même seront institués des contrôles continus, des devoirs sur table, selon les exigences annoncées aux stagiaires en début de formation. Ces procédures d'évaluation et de contrôle seront définies dans la présentation de chaque unité de formation.

## **Les procédures de validation**

La validation, au sens d'approbation-acceptation, est la sanction de la formation d'éducateur. Elle permet de contrôler l'acquisition des

compétences nécessaires à l'exercice professionnel. Elle est le gage de la reconnaissance du métier.

La validation est située dans le temps de la formation initiale, et la clôture en quelque sorte, tout en permettant de la dépasser en l'inscrivant dans un processus de formation continuée.

Elle sera prononcée par un jury national.

### Le mémoire

Le mémoire est déposé trois semaines avant sa soutenance en trois exemplaires au site central. Après avoir été communiqués aux membres du jury et après la soutenance ces trois exemplaires seront déposés, l'un, dans le dossier administratif de l'agent, l'autre, à la bibliothèque du site central, enfin un exemplaire au CRF d'affectation du stagiaire.

La validation s'effectuera à partir du document final et de sa soutenance individuelle et prendra la forme d'une appréciation littéraire accompagnée d'une note chiffrée.

En cas de note insuffisante le jury devra préciser la nature du travail demandé.

Le mémoire est une production écrite individuelle d'au-moins 70 pages dactylographiées, non comprises les annexes et la bibliographie.

Les éléments d'appréciation forment un ensemble construit visant à concilier des exigences de type universitaire et des exigences de type professionnel c'est-à-dire, à articuler la théorie et la pratique. Par voie de conséquence ne seront pas considérés comme recevables des mémoires n'atteignant pas cet objectif: soit par exemple qu'ils relèvent d'une simple description de la pratique professionnelle, sans problématique ni référent théorique (ou avec des référents théoriques peu précis ou non pertinents), soit au contraire qu'ils en restent à une réflexion théorique sans mise en rapport avec une pratique professionnelle.

Les éléments sur lesquels portera l'appréciation sont les suivants:

- pertinence de l'objet et des analyses par rapport au champ professionnel;
- situation de l'objet du mémoire dans le champ des préoccupations sociales (problématique);
- rigueur conceptuelle : les concepts utilisés doivent être compris et maîtrisés, le champ théorique et le cadre de référence dans lesquels ils s'inscrivent doivent être clairement précisés ;
- pertinence et qualité scientifique de la méthodologie, des méthodes d'analyse et des résultats présentés avec les éléments d'interprétation et les commentaires nécessaires, y compris quant aux limites des techniques mises en œuvre ;
- distanciation par rapport à l'objet, maîtrise du raisonnement et du langage, réflexion critique objective et cohérente.

**TABLEAU DE CONSTITUTION DE NOTES**  
**Diplôme d'éducateur de la PJJ** **Maîtrise de Sciences et Techniques - option PJJ**

| Modules d'enseignements de 1ère année                                 | Notes            | Part dans la validation sur 3/3 |
|---|------------------|---------------------------------|
| Philosophie Sociologie Anthropologie                                  | sur 20           |                                 |
| Sciences juridiques   | sur 20           |                                 |
| Clinique (I)  | sur 20           |                                 |
| Intervention sociale et pratiques professionnelles                    | sur 60           |                                 |
| <i>TOTAL T1</i>   | <b>T 1</b>       |                                 |
| <i>Moyenne M1 = T/6</i>   | <b>M1 sur 20</b> |                                 |
| <b>PASSAGE 2ème année</b>   |                  |                                 |
|   |                  |                                 |
| Modules d'enseignements de 2ème année                                 | Notes            | Part dans la validation sur 3/3 |
| Philosophie Sociologie Anthropologie                                  | sur 20           | b                               |
| Sciences juridiques   | sur 20           | c                               |
| Clinique et éducation   | sur 20           | d                               |
| Méthode et pratiques professionnelles                                 | sur 60           | e                               |
| <i>Note totale des modules d'enseignement 2ème année T2=(b+c+d+e)</i> | <b>T2</b>        |                                 |
| <i>Note moyenne des enseignements sur 2 ans M=(M1 + T2/4)/2</i>       | <b>M sur 20</b>  | 1/3                             |
| Parcours en formation   | sur 20           | f                               |
|   |                  |                                 |
| Stage M.O   | sur 20           | g                               |
| Stage hébergement   | sur 40           | h                               |
| <i>Dossier individuel de formation D=(f+g+h)/4</i>                    | <b>D sur 20</b>  | 1/3                             |
| Mémoire écrit et soutenance   | sur 20           | 1/3                             |

|  |        |
|--|--------|
| Moyenne générale (PJJ)<br>$M2=(M+D+mémoire)/3$ | sur 20 |
|--|--------|

| Modules d'enseignements de 1ère année              | Notes            | Part dans la validation sur 3/3 |
|--|------------------|---------------------------------|
| Philosophie Sociologie Anthropologie               | sur 20           |                                 |
| Sciences juridiques                                | sur 20           |                                 |
| Clinique (I)                                       | sur 20           |                                 |
| Intervention sociale et pratiques professionnelles | sur 60           |                                 |
| <i>TOTAL T1</i>                                    | <b>T 1</b>       |                                 |
| <i>Moyenne M1 = T/6</i>                            | <b>M1 sur 20</b> |                                 |
| <b>PASSAGE 2ème année</b>                          |                  |                                 |

| Modules d'enseignements de 2ème année          | Notes           | Part dans la validation sur 3/3 |
|--|-----------------|---------------------------------|
| Epreuve de synthèse                            | sur 20          | a                               |
| Philosophie Sociologie Anthropologie           | sur 20          | b                               |
| Sciences juridiques                            | sur 20          | c                               |
| Clinique et éducation                          | sur 20          | d                               |
| Méthodes et pratiques professionnelles         | sur 60          | e                               |
|  |                 |                                 |
| Parcours en formation                          | sur 20          | f                               |
| <i>Unité d'enseignements U=(a+b+c+d+e+f)/6</i> | <b>U sur 20</b> | 1/3                             |
| Stage M.O                                      | sur 20          | g                               |
| Stage hébergement                              | sur 20          | h                               |
| <i>Stage S=(g+h)/3</i>                         | <b>S sur 20</b> | 1/3                             |
| Mémoire écrit et soutenance                    | sur 20          | 1/3                             |

|  |        |
|--|--------|
| Moyenne générale (MST)<br>$M2=(U+stage+mémoire)/3$ | sur 20 |
|--|--------|

## Les procédures de titularisation

La titularisation est l'objet d'une instance différente: la Commission administrative paritaire (CAP).

A la suite de la transmission par le Président du jury au directeur de la Protection judiciaire de la jeunesse, du résultat des délibération du jury, se déroule la procédure de titularisation.

La titularisation des stagiaires ayant obtenu le diplôme d'éducateur de la PJJ, est prononcée par le directeur de la PJJ.

\* \* \*